



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis n° 42-2009

Demande d'octroi d'un crédit de construction de CHF 3'365'000.- pour la construction d'une déchetterie combinée avec des locaux destinés à la voirie, de la création d'une place de stockage pour déchets à composter sur le site du lieu-dit « Praz-Faucon », de l'aménagement du ch. du Couchant et de la pose d'une conduite d'eau.

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Samuel Droguet	Membre
Charles Leu	Président, rapporteur
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
20 avril 2009
27 avril 2009
5 mai 2009
12 mai 2009

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions MM. Pierre-André Janin et José Rohrer, Municipaux, ainsi que M. Alexandre Galandat, architecte, pour le temps qu'ils nous ont consacré. Nos remerciements vont également à la Commission ad hoc, avec qui nous avons eu des échanges fructueux.

2. Analyse de la commission

Le présent préavis fait suite au préavis 29-2008, voté le 22 mai 2008, demandant un montant de CHF 80'000.- pour l'étude d'une nouvelle déchetterie combinée avec des locaux de voirie, sur la base de l'avant projet établi par notre technicien communal.

Le coût de la nouvelle déchetterie était alors évalué à environ CHF 2'000'000.-. Ce montant incluant CHF 700'000.- pour l'aménagement des voies d'accès. On imagine la surprise de la COFIN face au crédit de CHF 3'365'000.- demandé aujourd'hui, qui représente une augmentation de 68 % par rapport à l'évaluation initiale.

Nous avons demandé à la Municipalité de nous fournir les éléments chiffrés permettant de comprendre cette augmentation. Malheureusement, le temps disponible ne lui a pas permis de nous fournir des données suffisamment précises et cohérentes afin que nous puissions réaliser une analyse rigoureuse.

Le crédit d'étude inclut toutes les phases du projet jusqu'aux propositions d'adjudication. Or nous ne disposons que d'offres (non fermes) d'entreprises auxquelles l'architecte a demandé des prix. La COFIN estime qu'il y a là un risque de dépassement, contre lequel la Commune n'est pas protégée. Le mandat défini dans le crédit d'étude n'est pas terminé.

Nous nous sommes également demandés si la procédure d'attribution des mandats choisie pour ce projet était adaptée pour la réalisation d'un édifice relativement simple.

Autre préoccupation : le préavis est peu explicite sur la question des chemins d'accès et des travaux à entreprendre sur la route des Biolettes ou le chemin de Praz-Faucon. Nous n'avons pu y consacrer beaucoup de temps, mais compte tenu du poids des véhicules transportant les containers et de la fréquentation de la déchetterie, nous craignons des surprises quant aux travaux à réaliser. L'estimation initiale (préavis 29-2008) comprenait CHF 700'000.- pour l'aménagement des voies d'accès alors que le projet actuel ne prévoit plus que CHF 245'000.-. Est-ce à dire qu'il faut s'attendre à un crédit complémentaire pour cet aménagement ?

De plus, ces chemins sont en partie sur la commune de Morrens, qu'en est-il de l'établissement d'une convention avec cette commune ?

Lors du traitement du préavis 40-2009, nous avons déjà exprimé notre préoccupation quant à la charge des investissements prévus, leur impact sur la dette communale et les impôts. Nous n'y reviendrons pas. Une augmentation de plus d'un million de francs pour un seul projet ne va pas améliorer la situation. Même si les résultats des comptes 2008 sont réjouissants, nous devons rester vigilants dans l'octroi des crédits afin de pouvoir faire face à l'ensemble des travaux à réaliser.

3. Position de la COFIN

Au vu de l'analyse ci-dessus, nous estimons que le projet proposé n'est pas suffisamment abouti et requiert un complément d'étude. Ce complément devrait permettre :

- de justifier l'augmentation considérable des coûts par rapport à l'avant-projet
- de réévaluer les standards de construction pris en compte
- d'envisager des économies supplémentaires
- de finaliser les appels d'offres
- de clarifier la question des voies d'accès
- de concrétiser les négociations avec les autres communes.

Accepter le préavis en l'état nous laisserait un inconfortable sentiment de malaise.

4. Conclusion

La Commission des finances vous propose de refuser le préavis 42-2009, en priant la Municipalité de compléter l'étude.

Cugy, le 13 mai 2009

Jane Meylan

Samuel Droguet

Charles Leu
Rapporteur

Cédric Margot

Philippe Muggli